COMMUNIQUE FEDERAL : CAMPAGNE LABELLISATION 2018 – 2019

Informations et procédures de mises en œuvre

Clichy, le lundi 25 février 2019

Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Ligues,
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Clubs,

La campagne de la labellisation 2017- 2018 va très prochainement aboutir avec le versement des aides financières, que nous vous apportons les informations pour la campagne 2018 - 2019.
Nous l'avons déjà évoqué l'an dernier, un travail de modernisation du dispositif est actuellement mené afin de rendre la labellisation, plus simple, plus accessible et plus lisible auprès de vos partenaires institutionnels et du grand public. L'objectif des travaux est de permettre à la labellisation fédérale d'être non seulement, un véritable outil d'aide et d'accompagnement des clubs dans leur projet de structuration et de développement, mais aussi, un levier de promotion et de reconnaissance des clubs au sein de leur territoire.

L'échéance de mise en œuvre de la nouvelle labellisation est prévue à compter de la saison 2019 – 2020. C'est pourquoi, le contexte actuel a conduit le Comité Directeur Fédéral à prendre les décisions suivantes pour la campagne 2018-2019 :

- **Procédure simplifiée pour le suivi annuel des dossiers « Labellisation » obtenus la saison précédente :**

Pour conserver son ou ses labels, tout club labellisé devra satisfaire aux pré requis d'engagement dans le dispositif ET justifier du 100 % licence. Pour cela, le club devra fournir au plus tard **avant le 31 août 2019, délais de rigueur** les éléments attestant du respect du 100% licence au cours de la saison 2018/2019 en utilisant le formulaire d'attestation sur l'honneur disponible sur extraNat. Le club devra également fournir une copie de ses comptes de résultats de l'année 2018. Par ailleurs, la FFN se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés.

Quand la ligue aura validé la liste des clubs renouvelés, elle devra transmettre au plus tard avant **le 1er octobre 2019,** à la FFN, le fichier d'instruction des dossiers en renvoyant un document sous format Excel.

- **Procédure pour les demandes d'octroi d'un nouveau label**

Il est demandé aux ligues d'informer les clubs souhaitant s'engager dans la labellisation, des modalités de demande de labels et de les accompagner dans les démarches en apportant les explications nécessaires.

Pour des raisons informatiques, les demandes de création d'un nouveau label devront se faire via les fichiers papier, téléchargeables sur l'appli extraNat – module labellisation. Ces fiches devront être transmises au plus tard **avant le 31 août 2019, délais de rigueur** à la ligue pour traitement et validation.

Quand la ligue aura validé la liste des clubs renouvelés, elle devra transmettre au plus tard avant **le 1er octobre 2019,** à la FFN, le fichier d'instruction des dossiers en renvoyant un document sous format Excel.

- **Questionnaire avis labellisation**

Enfin, afin de vous proposer un nouveau dispositif en adéquation avec vos besoins et attentes, nous souhaitons recueillir vos avis et propositions d'amélioration. Pour cela, nous vous remercions de répondre avant le **mercredi 13 mars 2019** au questionnaire via le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe_LFTX4I2TV8AG9sQwICAhIE9FS2O1tl-cIJonjD3y9bVMgA/viewform?usp=sf_link

Pour tout information complémentaire, vous pouvez contacter Catherine ARRIBE : catherine.arribe@ffnatation.fr et/ou 01 70 48 45 64

La commission fédérale labellisation